

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160201\_04

### Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

**Date de la convocation :**

26 janvier 2016

**Date d'affichage :**

8 février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD), Henri RATTE, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Objet : Convention avec la trésorerie de Champagnole**

M. le Maire informe que Mme la Trésorière de Champagnole propose une convention afin d'améliorer le niveau de recouvrement et la qualité du service rendu aux usagers. La Commune s'engage notamment à ne pas émettre de titre inférieur à 5 €, à transmettre les délibérations des nouveaux tarifs, à mettre en place les moyens modernes d'encaissement (TIPI, prélèvements) et enfin à autoriser de manière générale et permanente les poursuites en cas d'impayés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.



Le Maire,

  
Florent SERRETTE